

Grève à l'Université TÉLUQ : un redémarrage ardu

Après cinq mois de grève succédant à un an de vaines négociations, le plus long conflit du monde de l'enseignement au Québec, opposant l'Université TÉLUQ à ses personnes tutrices s'est donc achevé, alors que le conciliateur a renvoyé les parties dos à dos. Mais, de part et d'autre, des erreurs ont été commises. Elles permettent de comprendre pourquoi ce conflit a été si long et quelles sont ses conséquences.

La rigidité de la centrale syndicale est une de ces raisons. Ainsi, il est surprenant de constater que la FNEEQ-CSN, qui épaulait le syndicat des tuteurs, n'a versé aucune indemnité aux personnes tutrices qui subissaient de lourdes pertes de salaire, alors qu'elles consentaient à ne pas exercer leur droit de grève afin de favoriser la négociation. En effet, les règles de la CSN prévoyaient que les indemnités ne pouvaient être versées qu'en cas de grève effective. Seconde erreur, une mauvaise appréciation de la jurisprudence dans la préparation du grief relatif à la mauvaise foi de l'employeur, puisque la décision du Tribunal administratif du travail soulignait que « rien dans la preuve ne permet de conclure que TÉLUQ a manqué à son devoir de négocier avec diligence et bonne foi, ou encore qu'elle ait eu l'intention de le faire ». Mais on peut surtout lui reprocher d'avoir abandonné le grief portant sur l'embauche de professeurs sous contrat, et d'y avoir renoncé définitivement en acceptant la proposition du conciliateur. Or, ces professeurs dont la charge d'encadrement était trois fois supérieure à celle des professeurs réguliers, étaient, tout comme les tuteurs, exclus du plan d'effectifs. De plus, leurs conditions de travail (progression salariale, permanence, sécurité d'emploi, congés sans traitement, financement de la recherche) étaient moins avantageuses que celles des professeurs réguliers. Il s'agissait donc plus de « super tuteurs » que de professeurs¹. C'est ainsi que le syndicat des tuteurs a été amené à commettre ce terrible impair qu'a été l'acceptation d'une proposition ayant pour conséquence la disparition de la moitié des emplois de ses membres.

La Télec a également une lourde part de responsabilité. Par ses déclarations brutales et l'engagement massif de professeurs sous contrat, elle a en effet témoigné d'un manque choquant de considération envers un personnel dévoué et compétent qu'elle a traité comme s'il s'agissait d'une main-d'œuvre jetable selon les besoins. Or, nul reproche n'avait été adressé à la qualité du travail de ces tuteurs, et nulle baisse des inscriptions n'avait été invoquée. Du coup, ce personnel qui avait contribué à l'essor de l'institution bien avant l'arrivée des professeurs s'est senti renié et injustement traité. De plus, l'ultimatum fait au syndicat des tuteurs, de renoncer à la plus grande partie de leurs emplois, a témoigné d'un sans-gêne choquant et d'une vision du développement de l'institution qui en excluait les personnes tutrices.

Bref, si l'adoption du règlement a été accueillie avec soulagement, elle a également causé des dommages très sensibles. Certes, elle a fait quelques gagnants, notamment les étudiants dont la session d'été avait été marquée par une offre de cours minimale tandis

que leurs travaux s'accumulaient en attente de correction, ainsi que les professeurs sous contrat, malgré la lourdeur de leur charge et la précarité de leurs emplois. Mais pour les tuteurs en deuil de leur emploi, l'épreuve est rude. Car nul secours n'est en vue, de la part du syndicat qui promettait de les protéger, et ils n'obtiennent aucune indemnité de licenciement, tandis que le dédommagement symbolique offert par la Téléq pour leur perte de salaire quand ils étaient en emploi est lointain. Pour ces personnes tutrices, la fin de crise est amère.

Toutefois, l'Université TÉLUQ n'est pas pour autant au bout de ses peines, après ce virage à demi réussi. En effet, alors qu'elle avait renoué avec le déficit avant même le début du conflit, elle s'est engagée, avec ses embauches, dans un investissement bien supérieur aux économies réalisées sur le budget des tuteurs. Or, la session d'été 2019, durant laquelle l'offre de cours s'est réduite à une peau de chagrin, a été désastreuse, et la baisse des inscriptions qui en a résulté permet d'anticiper celle des subventions². Fait troublant, cette baisse, qui suggère que les professeurs n'étaient pas en mesure de prendre la relève des tuteurs pose ainsi des interrogations sur le réalisme du nouveau modèle d'encadrement et sur la possibilité réelle de l'implanter. De plus, il est apparu que cette offre de cours réduite commençait à dissuader certains étudiants, retardés dans la poursuite de leur programme et irrités par les lenteurs administratives, lesquels commençaient à opter pour les cours à distance offerts par d'autres universités. On retrouve ici, de façon particulièrement aiguë, la préoccupation qui animait le virage organisationnel de 2015.

Malgré le règlement de la grève, la Téléq doit donc faire à nouveau face à des problèmes qui lui sont familiers. Mais sa tâche est maintenant singulièrement compliquée. Outre le rétrécissement de sa marge de manœuvre et l'exigence d'aménager son organisation interne pour accueillir les nouveaux professeurs, alors que les tuteurs travaillaient à leur domicile, elle doit en effet renouveler son équipe de direction, en raison du départ du directeur général intérimaire et de la directrice de l'enseignement et de la recherche, ainsi que de la présidente du conseil d'administration. Tout ceci, pendant que la concurrence renforce ses positions, laisse présager un certain flottement, alors que des décisions difficiles devront être prises.

Un règlement, certes. Mais la solution aux problèmes de développement de l'Université TÉLUQ n'est pas encore trouvée. Elle vient de vivre un triste épisode de son histoire et ne peut se permettre d'autres erreurs. On lui souhaite meilleure fortune pour l'avenir. Et surtout, un peu plus de respect et de clairvoyance.

Patrick Guillemet

Auteur de *Former à distance. La Télé-université et l'accès à l'enseignement supérieur 1972-2006*, Presses de l'Université du Québec, 2007.

¹ [À l'Université TÉLUQ, les professeur.e.s à fort volume d'enseignement sont actifs en recherche](#), *SPPTU*, 1^{er} octobre 2018.

² [Les inscriptions d'été à la TELUQ fondent de 60 %](#), *La Presse*, 10 mai 2019.